



**SNUipp-FSU 67**  
10, rue de Lausanne  
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15  
Mail : [snu67@snuipp.fr](mailto:snu67@snuipp.fr)  
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>  
Page Facebook: <http://www.facebook.com/snuipp67>  
Page Twitter : <http://twitter.com/snuipp67>



## **Compte Rendu de la CAPD du 10 décembre 2015**

La CAPD de ce jour est présidée par Mme Weltzer, IA/DASEN du Bas-Rhin.

### **1. Ordre du jour**

- Promotions pour la période du 01/09/2015 au 31/08/2016
- Candidature pour un poste à profil
- Questions diverses

### **2. Déclarations liminaires**

A lire en document joint.

- Le SNUipp-FSU 67 a alerté la DSDEN sur le fait que la ville doit fournir aux écoles autant de mallettes de secours (PPMS Attentat) que de lieux de confinement.

### **3. Promotions pour la période du 01/09/2015 au 31/08/2016**

Voir le tableau des barèmes des promus.

Les régularisations se feront sur le salaire de février.

### **4. Poste à profil : Enseignant référent handicap, secteur collège Kléber Haguenau**

Blanche SCHMITT GOFFELMEYER est nommée sur le poste à titre provisoire.

### **5. Questions diverses :**

- Programmes dans le 1er degré: les horaires dévolus à chaque discipline sont maintenant connus, comment, dans le Bas-Rhin, intégrer dans les 24 h hebdomadaires l'heure de religion et l'heure trente d'allemand supplémentaire ?

« Il n'est pas interdit d'être intelligent. Il a toujours été préférable de faire des choix. » répond un IEN.  
Effectivement, caser 27h d'enseignement et les récréations dans un cadre de 24 h relève sinon d'un défi mathématique !

- Activités péri-éducatives: comment l'IPE (Indemnité pour activités Péri-Educatives) est-elle utilisée dans le département ?

Ce sont des activités hors temps scolaire, avec les élèves. Il s'agit essentiellement des activités sportives (rencontres sportives), qui dépassent le cadre scolaire. Le temps passé en plus avec les élèves lors des classes transplantées n'en fait pas partie.

- Congé parental : depuis la loi du 12 mars 2012, le congé parental est désormais intégralement considéré comme du service effectif durant la première année, puis pour moitié les années suivantes.

Dans notre département, l'administration interprète à sa manière le texte.

- Toutes les organisations syndicales ont exigé que le congé parental soit pris en compte dans le calcul de l'AGS, ce qui n'est pas le cas actuellement.

- Agissements déplacés de parents d'élèves : que compte mettre en place l'administration de l'Education nationale pour protéger les collègues ?

La DSDEN rappelle que c'est l'exercice du droit de chaque personnel qui doit être mis en œuvre : le personnel porte plainte, il est accompagné par l'administration autant que nécessaire.

Informez son IEN.

Après dépôt de plainte, les collègues peuvent demander au recteur (par la voie hiérarchique) la protection juridique du fonctionnaire.

- Le SNUipp-FSU 67 s'inquiète pour les collègues concernés qui se retrouvent fragilisés, un « simple » changement d'affectation ou un congé maladie ne peut être une réponse satisfaisante.

- Liaison école – collège : les enseignants sont-ils destinataires d'un ordre de mission dans le cadre d'une réunion école/collège ?

La DSDEN explique que l'invitation de l'IEN à une réunion école/collège vaut ordre de mission. Les collègues concernés peuvent donc faire valoir leurs droits à remboursement des frais de déplacement.